



DIU URGENCES ET SOINS INTENSIFS EN CARDIOLOGIE (USIC)

Durée
1 an

Structure de
formation
Faculté de
Médecine

Présentation

Formation complémentaire sur les pathologies cardiaques et vasculaires dans le cadre de l'urgence.

Les + de la formation

Capacité d'accueil :
minimum : 10
maximum : 45

Objectifs

Ce diplôme a pour but de proposer aux médecins et des étudiants en 3ème cycle d'études médicales une formation complémentaire sur les pathologies cardiaques et vasculaires dans le cadre de l'urgence.

Il aborde les pathologies cardio-vasculaires aiguës sous l'aspect,

- des stratégies diagnostiques et thérapeutiques
- des gestes médico-techniques
- des techniques thérapeutiques spécifiques

L'organisation du Diplôme est placée sous la responsabilité d'une commission de coordination interuniversitaire, composée de représentants des universités participant à l'enseignement

Organisation

Admission

Public cible

DES de pathologie cardiovasculaire ou anesthésie-réanimation ou médecine d'urgence ; DESC de médecine d'urgence ou de réanimation médicale.

Titulaires de la Capacité en Médecine d'Urgence (CAMU), titulaires d'un DESC de Médecine d'Urgence ou de Réanimation médicale, Titulaires du DES de Pathologie Cardiovasculaire ou d'Anesthésie-réanimation ou de Médecine d'urgence

Pré-requis obligatoires

Autorisation du ou des responsables

Lettre de motivation et CV

Secrétaire : severine.alarcon@umontpellier.fr

Infos pratiques





Contacts

Responsable pédagogique

Jean-Marc DAVY

En savoir plus

Vous inscrire

☞ <http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/diu-urgences-et-soins-intensifs-en-cardiologie-usic-159.html>





Programme

Organisation

96 heures (6 séminaires de 2 jours)

Mémoire

1 session

Contrôle continu des connaissances

Examen écrit

Présentation du mémoire : écrit + oral

Conditions de validation :

Sont éliminatoires

- plus de deux contrôles continus manqués

- plus de 1 séminaire manqué

- une note inférieure à 6/20 à l'un des trois items (note moyenne)

La moyenne de 10/20 est exigée pour la réussite au DIU.

Assiduité à tous les séminaires annuels (émargement). Validation du stage pratique par le comité pédagogique du DIU

